

la ligue de
l'enseignement

Fédération de Paris

Faire alliance pour les enfants

Contribution de la Fédération de Paris
de la Ligue de l'enseignement à la
convention citoyenne sur la protection
et les temps de l'enfant à l'école



INTRODUCTION

La Convention citoyenne consacrée à la protection et aux temps de l'enfant à l'école pose une question essentielle : comment organiser l'ensemble des temps de vie des enfants pour mieux les protéger, favoriser leur épanouissement et soutenir leur réussite ?

Pour notre fédération, cette question ne peut être abordée sous le seul angle des rythmes scolaires ni sous celui de la protection de l'enfance prise isolément. Les deux sujets sont intimement liés. Les conditions dans lesquelles les enfants apprennent, grandissent, pratiquent des activités et sont accompagnés par les adultes qui les entourent participent directement à leur développement, à leur bien-être et à leur protection.

Les temps de l'école ne sont pas seulement une question d'organisation. Ils structurent une grande partie de la vie des enfants et conditionnent la manière dont les différents adultes qui les accompagnent peuvent coopérer. À ce titre, ils constituent un levier majeur de réussite éducative, mais aussi de prévention et de protection.

La protection de l'enfance notamment ne se résume pas aux procédures de signalement ou aux enquêtes sociales. Elle se joue aussi, chaque jour, dans la manière dont les adultes qui accompagnent les enfants se connaissent, échangent leurs observations, coordonnent leurs interventions et construisent des réponses communes.

Un enfant est mieux protégé lorsque les professionnel·les qui l'accompagnent agissent de manière complémentaire. À l'inverse, les ruptures entre les différents temps de vie de l'enfant, le cloisonnement des institutions et l'isolement des acteurs fragilisent notre capacité collective à prévenir les difficultés, à repérer les situations de vulnérabilité et à agir efficacement.

Cette réflexion doit également s'appuyer sur un constat : Paris dispose déjà d'atouts considérables. Depuis de nombreuses années, la Ville a construit un modèle éducatif ambitieux fondé sur un investissement important en faveur de l'école, du périscolaire, du sport, de la culture et de la vie associative. Décharges des directeur·rices d'école, professeur·es de la Ville de Paris, milliers d'ateliers éducatifs et culturels, richesse du tissu associatif : ces ressources constituent un patrimoine éducatif exceptionnel.

Pour autant, les défis auxquels sont confrontés les enfants et les familles se complexifient : fragilités psychologiques, précarité sociale, enjeux de santé, exposition aux écrans, difficultés scolaires, besoins particuliers liés au handicap. Aucun acteur, aussi compétent soit-il, ne peut aujourd'hui répondre seul à ces enjeux.

Pour répondre à ces défis, des moyens supplémentaires seront sans doute nécessaires. Mais l'enjeu est aussi de mieux articuler les ressources existantes afin de construire des réponses plus cohérentes, lisibles et protectrices.

C'est dans cette perspective que la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement souhaite contribuer au débat. Elle défend l'idée que les temps de l'école doivent être pensés comme un levier de coopération entre les acteurs éducatifs, au service de la réussite, du bien-être et de la protection des enfants.

À travers le prisme des alliances éducatives, elle considère que la qualité des coopérations entre l'école, le périscolaire, les familles, les associations et les autres acteurs du territoire constitue aujourd'hui l'une des conditions essentielles pour répondre aux besoins des enfants.

À partir de ces constats, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement souhaite porter cinq orientations pour repenser les temps de l'enfance à l'école à Paris :

- **Placer l'enfant au cœur de l'organisation des temps éducatifs et de sa protection**, en articulant davantage les différents temps de sa vie et en tenant compte des réalités propres à chaque territoire.
- **Faire de l'articulation de ces temps un levier de protection de l'enfance**, en renforçant les coopérations et les capacités de repérage des situations de vulnérabilité.
- **Plus largement, construire une véritable communauté éducative**, en développant les alliances entre l'école, les familles et l'ensemble des acteurs du territoire.
- **Faire des professionnel·les du périscolaire les chevilles ouvrières de ces alliances éducatives et du repérage des fragilités**, en améliorant leurs conditions d'emploi et en reconnaissant leur rôle de trait d'union entre l'école, les familles et les ressources du territoire.
- **Faire de la culture et du sport des piliers des temps de l'enfance**, au service du bien-être, de l'émancipation et de la réussite des enfants.

La première partie du document vise à poser un cadre d'analyse et des orientations générales. La seconde partie formulera des propositions concrètes pour traduire ces ambitions en mesures opérationnelles.



I - DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

1. Mettre l'enfant au cœur de l'organisation des temps éducatifs et de sa protection

La réflexion sur les temps de l'enfance à l'école ne peut se limiter à la seule question des rythmes scolaires. Comme l'ont souligné les travaux récents de la Convention citoyenne du CESE, elle doit porter sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant : temps d'apprentissage, temps familiaux, temps de loisirs, activités sportives et culturelles, temps de repos, temps de déplacement ou encore temps numériques.

Cette approche suppose de considérer la journée de l'enfant comme un continuum et non comme une succession de séquences indépendantes. Les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux doivent être pensés dans leur complémentarité afin de construire des parcours plus cohérents et plus favorables à son développement.

Elle conduit également à reconnaître que les enfants ne grandissent pas tous dans les mêmes conditions. À Paris, derrière une même ville, coexistent des réalités très différentes selon les quartiers. La vie quotidienne d'un enfant bénéficiant d'un accès facilité aux loisirs, à la culture ou au sport diffère profondément de celle d'un enfant confronté à des difficultés sociales, à des logements exigus ou à une offre éducative moins accessible. Ces écarts appellent nécessairement des réponses adaptées aux besoins des territoires.

L'école demeure le cœur du parcours éducatif : c'est le lieu où les enfants passent la plus grande partie de leur journée et celui autour duquel s'organisent la plupart des autres interventions éducatives. La question centrale devient alors la suivante : quel modèle favorise le mieux l'articulation entre les différents temps de vie de l'enfant et les acteurs qui y contribuent ?

Le principal critère d'évaluation des scénarios étudiés devrait être leur capacité à mieux articuler les temps de vie de l'enfant et les acteurs qui y contribuent. Quel schéma facilite l'accès aux activités culturelles, sportives et éducatives ? Quel cadre permet un meilleur accompagnement des enfants les plus fragiles ? Quel modèle favorise la coopération entre les professionnel·les et les familles ?

L'enjeu est donc d'organiser les temps de l'école pour construire autour de chaque enfant un environnement éducatif cohérent, équilibré et protecteur, capable de mobiliser l'ensemble des adultes et des ressources du territoire au service de son épanouissement et de sa réussite.

2. Faire de l'articulation de ces temps un levier de protection de l'enfance

Les récents scandales liés à des faits de violences sexuelles commis dans le cadre du périscolaire ont rappelé avec force que la réflexion sur les temps de l'enfant à l'école est indissociable des enjeux de protection de l'enfance. Ils ont mis en lumière la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention, de signalement et surtout de circulation de l'information entre les différents acteurs intervenant auprès des enfants.

Pour autant, la protection de l'enfance ne saurait être réduite à cette seule question des violences sexuelles. Les situations de vulnérabilité prennent des formes multiples : santé

mentale, harcèlement, violences intrafamiliales, décrochage scolaire, mal-être, ou encore troubles du neurodéveloppement. Dans tous ces domaines, la capacité des adultes à partager leurs observations et à agir de manière coordonnée constitue souvent la clé d'un repérage précoce et d'un accompagnement efficace.

Les enfants passent une part importante de leur semaine à l'école et dans les dispositifs qui lui sont associés : restauration scolaire, accueils périscolaires, centres de loisirs, activités sportives ou culturelles. Chacun de ces temps permet d'observer des facettes différentes de leur développement, de leur comportement ou de leur bien-être. Bien souvent, ce sont les regards croisés des enseignant-es, des professionnel·les de l'animation, des personnels médico-sociaux, des associations et des familles qui permettent d'identifier les premiers signaux d'alerte et de construire des réponses adaptées.

L'organisation des temps de l'enfance doit donc être pensée également à l'aune de sa capacité à favoriser ces coopérations. Plus les adultes qui entourent les enfants disposent d'espaces de dialogue, de temps de concertation et d'une connaissance partagée des parcours, plus ils sont en mesure d'agir efficacement face aux situations de vulnérabilité.

Cela suppose de développer une culture commune de la protection de l'enfance, de renforcer les formations partagées et de faciliter les échanges entre acteurs dans le respect des cadres réglementaires. Au-delà des dispositifs spécialisés, la protection de l'enfance repose aussi sur la capacité de l'ensemble de la communauté éducative à agir de manière coordonnée autour des enfants (comme l'énonce très clairement par exemple le programme Vivre ensemble – Fri for mobberi porté par notre fédération).

Faire des temps de l'enfance à l'école un levier de protection, c'est ainsi reconnaître que la qualité des relations entre les adultes, la continuité éducative et la coopération entre les acteurs constituent elles-mêmes des facteurs essentiels de prévention.

3. Construire une véritable communauté éducative autour de chaque enfant

Pour notre fédération, l'un des principaux défis posés à cette Convention citoyenne consiste à renforcer les coopérations entre tous les adultes qui participent à l'éducation des enfants. Enseignant-es, animateur·rices, ASEM, AESH, éducateur·rices, associations, personnels médico-sociaux, intervenant-es culturels ou sportifs, parents : chacun dispose d'une expertise spécifique et d'une connaissance partielle de la situation des enfants. La mise en commun de ces regards permet de construire des réponses plus pertinentes, qu'il s'agisse de réussite éducative, de bien-être ou de protection de l'enfance.

Cette ambition est déjà portée par plusieurs cadres de référence, notamment le Projet éducatif de territoire (PEDT) parisien, qui vise à mieux articuler les différents temps de l'enfant afin de construire une véritable continuité éducative.

Pourtant, malgré ces orientations, les espaces de rencontre et de dialogue entre les acteurs demeurent largement insuffisants. Les différent-es professionnel·les se côtoient davantage qu'ils ne travaillent ensemble. Les occasions d'échanger sur les besoins des enfants, de partager des informations utiles ou de construire des projets communs restent bien trop limitées au regard des enjeux.

Les alliances éducatives doivent donc devenir un principe structurant de l'organisation des temps de l'enfant, notamment à l'école. Elles ne relèvent pas seulement de la bonne volonté des acteurs ; elles nécessitent des cadres reconnus, des temps de concertation identifiés, des formations partagées et des outils facilitant les coopérations au quotidien. L'exemple des Cités éducatives est à cet égard inspirant : elles contribuent à créer des liens durables entre l'école et les acteurs qui interviennent à ses côtés.

Cette ambition implique également de mieux associer les familles aux dynamiques éducatives. Les parents ne doivent pas être considérés comme de simples usagers mais comme des partenaires à part entière. Les démarches de coéducation constituent un levier essentiel pour renforcer la confiance, améliorer la compréhension mutuelle et favoriser la réussite des enfants. Les principes existent déjà dans le PEDT parisien actuel ; ils restent encore largement à concrétiser.

Construire une véritable communauté éducative, c'est faire en sorte que chaque enfant puisse grandir entouré d'adultes qui se connaissent, se parlent et agissent dans une même direction.

4. Faire des professionnel·les du périscolaire des chevilles ouvrières de ces alliances éducatives

La qualité des parcours éducatifs dépend directement de la stabilité, de l'engagement et de la reconnaissance des professionnel·les qui accompagnent les enfants. Or les métiers de l'animation et du périscolaire restent aujourd'hui marqués par une forte précarité, liée notamment au morcellement des temps de travail et à la difficulté de construire de véritables parcours professionnels.

Cette situation fragilise l'attractivité des métiers, complique la fidélisation des équipes et génère un renouvellement permanent des personnels, au détriment de la continuité éducative dont les enfants ont besoin. Réfléchir aux temps de l'enfant à l'école implique donc également de réfléchir aux conditions d'exercice des professionnel·les qui y exercent. L'enjeu n'est pas seulement social ; il est profondément éducatif.

Les récents scandales ont rappelé la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention et de contrôle. Ils ne doivent cependant pas conduire à réduire les professionnel·les du périscolaire à un simple objet de vigilance. Parce qu'ils côtoient les enfants quotidiennement dans des contextes différents de ceux de la classe, ils constituent aussi un maillon essentiel du repérage des situations de vulnérabilité et de la protection de l'enfance.

La question ne se résume donc pas à offrir davantage d'heures de travail. Elle consiste à repenser la place des professionnel·les de l'animation dans l'écosystème de l'établissement scolaire. Aujourd'hui, beaucoup d'animateur·trices n'interviennent que sur quelques séquences de la journée, ce qui limite leur participation à la vie de l'école.

À l'inverse, des journées de travail plus cohérentes permettraient de dégager du temps pour des missions contribuant directement à la qualité des parcours éducatifs : participation aux projets d'école, liens avec les associations, accompagnement des familles, contribution aux démarches de protection de l'enfance ou animation des coopérations locales.

Cette évolution suppose également de reconnaître la valeur éducative du périscolaire. Dans de nombreux centres de loisirs parisiens, les équipes d'animation portent déjà des projets ambitieux dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté, de l'environnement ou de la prévention. Pourtant, ces réussites demeurent insuffisamment visibles et le débat public se focalise trop souvent sur les difficultés ou les incidents.

Faire évoluer l'organisation des temps de l'enfance pourrait ainsi poursuivre un double objectif : améliorer les conditions d'emploi des professionnel·les de l'animation et renforcer les alliances éducatives autour des enfants. Les personnels du périscolaire ne seraient plus seulement des intervenant·es présent·es sur des temps spécifiques ; ils deviendraient pleinement des acteurs·trices de la continuité éducative et de la protection de l'enfance, capables de faire le lien entre l'école, les familles, les associations et les autres ressources du territoire.

Dans un contexte où les besoins des enfants se complexifient, cette fonction de trait d'union entre les différents univers éducatifs apparaît comme un levier majeur de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

5. Faire de la culture et du sport des piliers des temps de l'enfance à l'école

La réflexion sur les temps de l'enfant ne peut se limiter aux seuls apprentissages scolaires. L'école contribue aussi au développement physique, social, émotionnel et culturel des enfants. À ce titre, la culture et le sport constituent des leviers essentiels d'émancipation, de bien-être et de protection. Ils favorisent l'estime de soi, les liens sociaux, l'accès à des adultes de confiance et l'inscription dans des collectifs structurants. À l'heure où les fragilités psychologiques et le mal-être des jeunes se renforcent, ces dimensions apparaissent plus importantes que jamais.

La culture occupe aujourd'hui une place importante dans les écoles parisiennes. Grâce à l'engagement des équipes éducatives scolaires et périscolaires, des professeur·es de la Ville de Paris, des institutions culturelles et du tissu associatif, de nombreux projets permettent aux enfants de développer leur créativité, leur sensibilité, leur esprit critique et leur capacité d'expression. Ces démarches participent pleinement à leur épanouissement et à la construction de leur citoyenneté.

La situation est différente en matière de pratique sportive. Pourtant, les bénéfices du sport sont largement documentés : amélioration de la santé physique, réduction du stress, développement de la confiance en soi, renforcement des compétences sociales et effets positifs sur les apprentissages. Dans un contexte marqué par la sédentarité, le temps passé devant les écrans et les fragilités en matière de santé mentale, ces enjeux deviennent plus importants que jamais.

Or le sport demeure encore trop souvent une variable d'ajustement de l'organisation scolaire alors qu'il constitue un levier éducatif majeur. Les temps de l'enfance doivent permettre aux enfants de bouger davantage, de découvrir une diversité d'activités physiques et sportives et d'inscrire ces pratiques dans leur quotidien.

Cette ambition suppose de mieux articuler les interventions de l'Éducation nationale, du périscolaire, des professeur·es de la Ville de Paris, du mouvement sportif et des

associations comme l'USEP afin de construire de véritables parcours sportifs accessibles à tous les enfants, quels que soient leur quartier de résidence ou leur milieu social.

Pour notre fédération, repenser les temps de l'enfance, c'est donc aussi faire le choix d'une école qui accorde toute leur place au corps, au mouvement et à la pratique sportive. Dans les années à venir, le développement du sport dans et autour de l'école devrait constituer une priorité éducative.



II - DES ORIENTATIONS AUX CONDITIONS DE RÉUSSITE

La question posée à la Convention citoyenne n'est pas seulement celle de l'organisation des horaires scolaires ou périscolaires. Elle est plus largement celle des moyens à mobiliser pour construire autour de chaque enfant un environnement éducatif plus cohérent, plus protecteur et plus attentif à ses besoins.

À partir des constats formulés dans la première partie, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement identifie plusieurs conditions de réussite qui devraient accompagner toute évolution des temps de l'enfance à l'école. Ces propositions poursuivent une même ambition : faire des alliances éducatives un levier central des politiques éducatives et de protection de l'enfance à Paris.

1. Faire de l'école le point d'appui des alliances éducatives

L'école doit devenir le lieu à partir duquel s'organisent et se renforcent les coopérations entre l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'éducation et à la protection des enfants.

Exemples de pistes à explorer :

- Faire des instances du PEDT un espace de suivi, d'animation et d'impulsion des alliances éducatives afin d'accompagner le développement des coopérations au sein des écoles.
- Ouvrir davantage les conseils d'école aux acteurs qui participent à la vie éducative de l'établissement, en invitant systématiquement les directions du périscolaire ainsi que plusieurs partenaires de l'école.

Zoom - Du PEDT à l'école : animer les alliances éducatives

Le développement des alliances éducatives au sein des écoles gagnerait à faire l'objet d'un suivi régulier dans les instances du PEDT. L'objectif est d'utiliser ce cadre pour observer les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de l'école, identifier les difficultés rencontrées et faciliter les évolutions nécessaires.

Les échanges pourraient notamment porter sur les relations entre équipes scolaires et périscolaires, les liens avec les familles, les partenariats mobilisés autour des écoles ou encore les besoins de formation et de coordination identifiés par les professionnels.

Les instances du PEDT pourraient également choisir chaque année une thématique commune afin de structurer le travail des écoles et des partenaires. La prévention des violences sexuelles faites aux mineur-es pourrait constituer un premier chantier partagé.

2. Dégager du temps de coopération entre professionnel·les

Les alliances éducatives ne peuvent reposer sur la seule bonne volonté des acteurs. Elles nécessitent des temps identifiés de concertation, de préparation et de formation.

Exemples de pistes à explorer :

- Prévoir dans les organisations futures des plages horaires dédiées aux échanges entre équipes scolaires et périscolaires.
- Développer des temps de formation communs autour de thématiques partagées (protection de l'enfance, inclusion, relations aux familles, santé mentale...).

Zoom - Instituer des temps de travail communs dans les écoles

L'un des principaux freins au développement des alliances éducatives réside dans le manque de temps partagé entre les différents professionnels intervenant auprès des enfants.

Une piste pourrait consister à créer, au sein de chaque CASPE, des brigades de remplacement dédiées à l'organisation de temps de travail pédagogique dans les écoles. En accord avec les inspections de l'Éducation nationale et les services de la CASPE, une ou deux demi-journées pourraient être banalisées par école, chaque année, afin de permettre aux équipes scolaires et périscolaires de travailler ensemble sur des enjeux communs choisis ensemble.

Pendant ces temps de concertation, les enfants continueraient à être accueillis grâce à l'intervention des animateur·rices de la brigade de remplacement, qui pourraient proposer des activités spécifiques en lien avec la thématique travaillée par les professionnels.

Une telle organisation contribuerait à faire émerger une culture commune entre les acteurs de l'école et à renforcer concrètement les alliances éducatives au service des enfants.

3. Construire des journées de travail plus cohérentes pour les équipes du périscolaire

La qualité des parcours éducatifs dépend aussi de la stabilité et de l'intégration des équipes du périscolaire à la vie des écoles.

Exemples de pistes à explorer :

- Concevoir une organisation des temps à l'école permettant à davantage d'animateur·rices périscolaires de bénéficier de journées complètes de travail.
- Réduire le recours aux contrats les plus fragmentés au profit d'équipes plus stables et mieux intégrées à la vie des écoles.

Zoom - Réorganiser les temps de l'enfance sans renoncer à la semaine de 4,5 jours

La Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement demeure attachée au principe de la semaine de 4,5 jours, qui permet une meilleure répartition des temps d'apprentissage au cours de la semaine et reste cohérente avec les connaissances disponibles sur les rythmes de l'enfant

Pour autant, ce cadre peut donner lieu à différentes organisations. Plusieurs scénarios méritent d'être explorés afin de mieux articuler les temps scolaires et périscolaires.

Une première piste consisterait à regrouper les temps périscolaires des mardis et vendredis après-midi afin de créer une seconde demi-journée hebdomadaire dédiée aux activités éducatives, culturelles et sportives, en complément du mercredi après-midi. Les enfants bénéficieraient ainsi de deux temps longs permettant la mise en œuvre de projets plus ambitieux : sorties culturelles, découverte du patrimoine, activités scientifiques, projets associatifs ou pratiques sportives nécessitant des déplacements et des partenariats avec les équipements du territoire. Cette seconde demi-journée serait organisée sur des journées différentes selon les écoles afin de faciliter la mutualisation des ressources et des intervenants.

Une seconde piste pourrait s'appuyer sur un renforcement des temps périscolaires quotidiens après la classe, dans le cadre d'une organisation plus régulière de la semaine pour les enfants et les familles.

Dans les deux cas, l'enjeu est de dégager davantage de temps pour les équipes du périscolaire afin qu'elles puissent participer pleinement à la continuité éducative et à l'animation des alliances éducatives autour des enfants.

4. Reconnaître des missions d'animation des alliances éducatives

Le développement des alliances éducatives suppose de reconnaître et d'outiller des fonctions dédiées à l'animation des coopérations entre les différents acteurs de l'école et du territoire.

Exemples de pistes à explorer :

- Confier aux acteur·rices de l'école des missions de liaison avec les familles ou les associations du territoire.
- Associer davantage les équipes du périscolaire à la préparation des projets d'école et aux démarches de continuité éducative.

Zoom - Structurer les alliances éducatives

Le renforcement de ces alliances pourrait s'appuyer sur l'attribution de missions spécifiques à certains professionnels de l'école.

Du côté du périscolaire, à l'image de ce qui a déjà été testé dans la Cité éducative de Paris 18e, des animateur·rices se verraient confier une mission de développement des partenariats éducatifs locaux. En lien avec les services de la Ville de Paris concernés (DDCT, MVAC, DSOL, DJS...), ils contribueraient à identifier les ressources du territoire, à mobiliser les associations et à faciliter leur articulation avec les projets des écoles.

Parallèlement, les directeur·rices d'école pourraient disposer de moyens renforcés pour développer les relations avec les familles. Dans un contexte où les enjeux de coéducation sont de plus en plus importants, cette mission pourrait porter sur l'accueil des parents, l'animation de temps d'échanges, le développement d'actions favorisant leur implication dans la vie de l'établissement et l'orientation vers les dispositifs existants.

Ces deux fonctions participeraient d'une même ambition : faire de l'école un lieu davantage ouvert sur son environnement, capable de mobiliser les ressources du territoire et de renforcer les liens avec les familles au service de la réussite et de la protection des enfants. Elles supposent toutefois un accompagnement spécifique, des formations adaptées et du temps dédié.

5. Faire de la protection de l'enfance une priorité transversale

La protection de l'enfance doit constituer un objectif partagé par l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants.

Exemples de pistes à explorer :

- Développer des protocoles de partage d'informations entre professionnels dans le respect des cadres réglementaires.
- Organiser des formations communes sur le repérage des situations de vulnérabilité.

Zoom - Former les professionnels à la prévention des violences sexuelles faites aux mineur-es

Les violences sexuelles faites aux enfants constituent aujourd'hui un enjeu majeur de protection de l'enfance. Les travaux de la CLIVISE ont mis en lumière l'ampleur de ces violences et rappelé l'importance de trois priorités : écouter, repérer et agir. Face à ces réalités, la prévention ne peut reposer uniquement sur les professionnels spécialisés. Elle implique l'ensemble des adultes qui accompagnent les enfants au quotidien.

Dans cette perspective, le développement de formations communes associant équipes scolaires, périscolaires, associations, acteurs sportifs, culturels et médico-sociaux apparaît comme un levier essentiel. Ces formations permettent de mieux comprendre les mécanismes des violences, d'identifier les signaux d'alerte, d'accueillir la parole des enfants et de connaître les procédures à mettre en œuvre. Elles peuvent également sensibiliser les professionnel·les à l'importance du développement des compétences psychosociales des enfants (estime de soi, gestion des émotions, empathie, coopération, esprit critique...), aujourd'hui reconnues comme des facteurs de prévention et de protection. Elles contribuent enfin à construire une culture commune de vigilance et de protection entre les différents acteurs éducatifs.

Au-delà de l'acquisition de connaissances, ces temps de formation constituent aussi des espaces de rencontre et de coopération. Ils favorisent les échanges entre professionnels, renforcent les alliances éducatives et améliorent la capacité collective à agir face aux situations préoccupantes.

La Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement est engagée depuis plusieurs années sur ces enjeux. Elle a développé des actions de sensibilisation et de formation auprès de ses équipes et de ses partenaires, en lien avec des acteurs spécialisés de la protection de l'enfance. Cette expertise pourrait utilement être mobilisée pour accompagner le développement d'une culture commune de prévention à l'échelle du territoire parisien.

6. Donner une place réelle au sport et à la culture

La réforme doit permettre de renforcer l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles et sportives, qui constituent des leviers majeurs d'épanouissement, de santé et de protection.

Exemples de pistes à explorer :

- Développer des formats permettant la mise en œuvre de projets sportifs nécessitant des déplacements ou des temps de pratique plus longs.
- Renforcer les partenariats avec les équipements culturels et sportifs de proximité.

Zoom - Développer les « Mercredis du sport »

*Le dispositif des **Mercredis du sport**, mis en place par la Ville de Paris, constitue aujourd'hui l'un des leviers les plus simples et les plus efficaces pour renforcer l'accès des enfants à la pratique sportive. En s'appuyant sur les équipements sportifs municipaux, les éducateur·rices spécialisé·es et les partenariats avec le mouvement sportif, il permet aux enfants de découvrir une grande diversité d'activités dans des conditions de qualité.*

Les Mercredis du sport illustrent également qu'il est possible de développer massivement la pratique sportive des enfants dans un cadre sécurisé. L'encadrement par des

professionnel·les qualifié·es constitue des garanties importantes en matière de protection de l'enfance. Il contribue à offrir aux enfants un environnement éducatif à la fois stimulant et rassurant pour les familles.

Dans l'hypothèse où une seconde demi-journée périscolaire serait créée en complément du mercredi après-midi, ce programme pourrait être déployé à l'identique sur ce nouveau temps éducatif. Les enfants pourraient ainsi bénéficier de deux demi-journées consacrées à la découverte sportive, en lien avec les équipements municipaux.

7. Adapter les réponses aux réalités des territoires

L'égalité ne consiste pas à appliquer partout les mêmes réponses, mais à apporter à chaque territoire les moyens adaptés aux besoins de ses enfants et de ses familles.

Exemples de pistes à explorer :

- Laisser une marge d'adaptation locale dans l'organisation des temps de l'enfance à l'école.
- Concentrer davantage de moyens sur les territoires confrontés aux plus fortes fragilités éducatives et sociales.

Zoom - Proposer un accueil du matin avec petit-déjeuner dans les quartiers prioritaires

Les inégalités éducatives se construisent souvent bien avant l'entrée en classe. Fatigue, difficultés matérielles, alimentation insuffisante ou conditions de logement précaires peuvent affecter la disponibilité des enfants pour les apprentissages dès le début de la journée.

Dans cette perspective, il pourrait être envisagé de développer un accueil matinal dès 7h30 dans les cinquante écoles parisiennes accueillant les publics les plus fragiles socialement, identifiées notamment à partir de leur indice de position sociale (IPS). Les enfants pourraient y bénéficier d'un petit-déjeuner équilibré avant le début de la classe, dans un cadre calme et sécurisant.

Au-delà de la réponse apportée à un besoin alimentaire essentiel, cette mesure contribuerait à améliorer les conditions d'apprentissage et à réduire certaines inégalités de départ. Elle constituerait également un soutien concret pour les familles confrontées à des contraintes professionnelles ou sociales importantes.

8. Faire de l'évaluation un levier d'amélioration continue

L'évaluation doit être pensée comme un outil de pilotage au service des politiques éducatives et de protection de l'enfance.

Exemples de pistes à explorer :

- Prévoir dès l'origine de toute réforme des temps de l'enfance un dispositif d'évaluation doté de moyens dédiés et inscrit dans la durée.
- Associer les enfants, les familles et les professionnels à l'évaluation des évolutions mises en œuvre.

Zoom - Faire de l'évaluation un outil de pilotage des politiques éducatives et de protection de l'enfance

Les débats relatifs aux temps de l'enfant et à la protection de l'enfance reposent souvent sur des convictions, des habitudes ou des perceptions partielles. Si Paris engage des réformes significatives, il apparaît indispensable de se doter d'une véritable stratégie d'évaluation. Celle-ci ne devrait pas être conçue comme un exercice de bilan réalisé plusieurs années après le lancement de la réforme, au terme de celle-ci, mais comme un outil de pilotage permettant d'ajuster en permanence les dispositifs mis en œuvre.

Cette évaluation devrait porter à la fois sur les dimensions éducatives (bien-être, participation aux activités, réussite scolaire...), mais aussi sur les enjeux de protection de l'enfance : qualité des coopérations entre professionnel·les, circulation de l'information, liens avec les familles, capacité de repérage précoce des situations de fragilité ou accès aux dispositifs d'accompagnement.

Une telle démarche suppose d'y consacrer des moyens dédiés et de s'appuyer sur des partenaires de recherche capables de produire des analyses indépendantes et rigoureuses.



CONCLUSION : Changer les horaires ou changer les pratiques ?

La question des temps de l'enfant à l'école ne peut se résumer à un débat d'horaires. Elle interroge notre capacité collective à **construire autour de chaque enfant un environnement éducatif cohérent, protecteur et émancipateur**.

Les défis auxquels sont confrontés les enfants aujourd'hui sont trop complexes pour être traités par des institutions qui agissent chacune de leur côté. La réussite éducative, le bien-être et la protection de l'enfance reposent désormais sur notre capacité à faire alliance.

Paris dispose de ressources éducatives exceptionnelles. L'enjeu n'est pas seulement d'en créer de nouvelles, mais de mieux les relier, de mieux reconnaître celles et ceux qui les font vivre et de donner aux coopérations la place qu'elles méritent.

Au fond, la question posée par cette Convention citoyenne est simple : voulons-nous seulement organiser des temps scolaires et périscolaires, ou voulons-nous construire une véritable communauté éducative autour de chaque enfant ?

Pour la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, c'est dans cette seconde direction qu'il faut avancer. Cela suppose une volonté partagée par les différents acteurs de l'éducation, une stratégie d'investissement dans les moyens alloués et dans leur coordination, et la réinvention de relations organisées autour des alliances et des coopérations, à rebours des logiques de commande et de prestation.

